

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 01/04/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, MATEESCU Georgiana, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, CAUSSE Dorian, DANIEAU Thierry, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avaient donné pouvoir : LAIGNELET Anne à DENOUVION Victor, CHEMIN Marie-Ange à BRUGERE Thierry.

M. Dorian CAUSSE est élu secrétaire de séance.

Présents : 27

Votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-76 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

L'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 se fait en principe après le vote du compte financier unique (CFU), qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N (l'article L2311-5 du Code Général des collectivités territoriales).

Le cadre budgétaire et comptable applicable à la Ville permet cependant de reprendre le résultat avant le vote de CFU. On parle alors de reprise anticipée du résultat. Au-delà de sa simple constatation, ceci permet l'affectation provisoire du résultat de l'exercice N-1 sur l'exercice N. Par la suite, l'approbation du résultat et son affectation ne pourront devenir définitives qu'après une délibération dédiée intervenant postérieurement au vote effectif du compte financier unique.

ETAT PREVISIONNEL DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	12 336 720.81 €
Dépenses de fonctionnement	11 304 990.58 €
Résultat fonctionnement reporté 2024	202 454.56 €
Résultat de fonctionnement à reprendre	1 504 184.79 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	3 472 708.77 €
Dépenses d'investissement	2 405 237.93 €
Résultat investissement reporté 2024	- 123 932.37 €
Résultat d'investissement à reprendre	943 538.47 €
État des restes à réaliser au 31/12/2025	
Restes à réaliser recettes investissement	1 083 829.07 €
Restes à réaliser dépenses investissement	243 431.76 €
Solde de la section	840 367.31 €

La municipalité propose de voter le budget primitif 2026 avec la reprise anticipée du résultat 2025. Dans le cadre de cette procédure, le résultat est calculé sur la base des comptes provisoires de la Ville, à savoir le projet de compte financier unique.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au compte R001 la somme de 943 538.47 €

Affectation au compte R002 la somme de 250 000 €

Affectation au compte 1068 la somme de 1 254 184.79 €

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 27 AVR. 2026



Le Maire, Victor DÉNOUVION



Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE